

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2025

PORTANT RECONNAISSANCE PAR LA NATION ET RÉPARATION DES PRÉJUDICES
SUBIS PAR LES PERSONNES CONDAMNÉES POUR HOMOSEXUALITÉ ENTRE 1942 ET
1982 - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
Mme Duby-Muller

TITRE

Rédiger ainsi le titre :

« portant réparation des personnes condamnées pour homosexualité entre 1945 et 1982 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédaction conforme du titre de la proposition de loi avec l'amendement n°1.